



*Saint Mitre
les Remparts*

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2013**

Etaient présents : Messieurs Mesdames ALIPHAT, QUAGLIATA, DUTHOIT, GOYET, KOESSLER, CARDE, MUTERO, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, BORJA, DE FIGUEIREDO, LIBES, BOUVILLE, DELAUZUN, TARTRY, ALBARELLO, CUENCA, RAGGIRI, LUCCHINI, CURNAC.

Absent avec procuration :

Monsieur BEUILLARD donne procuration à Madame ALIPHAT
Monsieur MORERA donne procuration à Monsieur SPIGEL
Monsieur BRUN donne procuration à Monsieur BOURCHET
Monsieur LE BAUT donne procuration à Madame DE RIVAS
Monsieur SANTOS donne procuration à Monsieur LUCCHINI
Madame FRANCOIS donne procuration à Madame CUENCA
Monsieur KINDA donne procuration à Madame CURNAC

Monsieur DUTHOIT est nommé secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 25 mars 2013 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 voix Contre

Lecture est donnée des décisions n°2013/011 à 2013/020.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

**DCM N°2013/054 – Finances – Convention pour le versement d'une subvention à l'association
"Football Club de Saint Mitre"**

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec l'association "Football Club de Saint Mitre" afin de permettre le versement de la subvention accordée à cette association.

**DCM N°2013/055 – Convention de partenariat culturel entre le Conseil Général et la Commune
Dispositif "Saison 13" – Année 2013/2014**

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat culturel "Saison 13" avec le Conseil Général au titre de la saison 2013/2014.

**DCM N°2013/056 – Convention pour la réalisation du guide pratique 2013 conclue entre la
commune et la Société C.G.E.O/Groupe Editions Municipales de France
et fixation des tarifs nécessaires à son financement**

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de réalisation du guide pratique 2013 entre la commune et la Société C.G.E.O/Groupe Editions Municipales de France.

FIXE pour l'année 2013 les tarifs des encarts publicitaires du guide pratique ainsi qu'il suit :

FORMAT EN MM	MONTANT € H.T.	FRAIS TECHNIQUES	MONTANT TOTAL € H.T.	TVA 19,6%	MONTANT € TTC
4 ^{ème} de couverture H 190 x L 130	2 550,00	255,00	2 805,00	549,80	3 354,78
2 ^{ème} ou 3 ^{ème} de couverture H 190 x L 130	2 185,00	218,50	2 403,50	471,10	2 874,59
Page intérieure H 190 x L 130	1 725,00	172,50	1 897,50	371,90	2 269,41
1/2 Page H 92 x L 130	885,00	88,50	973,50	190,80	1 164,31
1/4 Page H 92 x L 62 ou H 43 x L 130	455,00	45,50	500,50	98,10	598,60
1/8 Page H 43 x L 60	270,00	27,00	297,00	58,21	355,21

CHARGE Madame le Maire de signer la convention de réalisation.

DCM N°2013/057 – Services publics communaux – Avenant n°1 au règlement intérieur du service d'accueil périscolaire du 25 juin 2012

A L'UNANIMITE,

DIT que les articles suivants du règlement intérieur du service d'accueil périscolaire sont partiellement modifiés suivant l'avenant n°1 :

- Article 4.1 "Dossier d'inscription" – Alinéa 4
- Article 5.3.2 "Règlement des participations des familles" – Alinéa 2

ADOpte dans le cadre du fonctionnement des services publics communaux, l'avenant n°1 du règlement intérieur du service d'accueil périscolaire.

DIT que la mise en place sera effective à la rentrée scolaire 2013/2014.

PRECISE que les autres articles du règlement restent inchangés.

DCM N°2013/058 – Tarifs publics communaux – Fixation du prix de vente du livret "Saint Blaise"

A L'UNANIMITE,

FIXE le prix de vente unitaire du livret "Saint Blaise" à trois euros (3,00 €).

DIT que la recette de la vente sera encaissée sur le compte de la Régie "Services divers".

DCM N°2013/059 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'évaluation des transferts de charges des Villes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts à la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues arrêté par la CLECT le 9 avril 2013, comme suit :

VILLES	Total dépenses (en euros)	Total recettes (en euros)	Total charges nettes (en euros)
MARTIGUES	6 349 855,19	2 655 281,30	3 694 573,89
PORT-DE-BOUC	710 823,92	155 281,82	555 542,10
SAINTE-MITRE LES REMPARTS	157 721,78	51 479,99	106 241,79
TOTAL	7 218 400,89	2 862 043,11	4 356 357,78

APPROUVE les nouveaux montants de l'attribution de compensation versée par la CAPM aux communes membres pour 2013 et 2014 et prenant en compte le coût net des nouvelles compétences transférées à la CAPM à compter du 1^{er} juillet 2013 :

VILLES	Attribution de compensation actuelle (en euros)	Charges nettes transférées au 01/07/2013 (en euros)	Attribution de compensation 2013 (en euros)	Attribution de compensation 2014 (en euros)
MARTIGUES	71 944 262,82	3 694 573,89	70 096 975,88	68 249 688,93
PORT-DE-BOUC	5 942 221,67	555 542,10	5 664 450,62	5 386 679,57
SAINT-MITRE LES REMPARTS	282 915,01	106 241,79	229 794,12	176 673,22
TOTAL	78 169 399,50	4 356 357,78	75 991 220,61	73 813 041,72

DCM N°2013/060 – Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'aide aux équipements de vidéo protection – Installation et mise en service de dispositifs de vidéo protection - Exercice 2013

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès du Conseil Général une aide de 20% du montant hors taxes pour l'installation et la mise en place de dispositifs de vidéo protection sur le parking de l'Europe ainsi qu'à l'entrée Sud de la Ville.

PRECISE que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 12 784,00 € HT soit 15 289,66€ TTC.

DIT que la dépense est prévue au budget 2013.

DCM N°2013/061 – Demande de subvention auprès du Conseil Général – Assistance technique réalisée par l'Office National des Forêts (O.N.F.) pour la gestion des sites du Conservatoire du Littoral – Exercice 2013

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention d'un montant de 2 500,00 € pour le financement de la mission d'assistance technique des terrains propriétés du Conservatoire du Littoral réalisée par l'Office National des Forêts (O.N.F.).

DIT que le coût de cette mission s'élève à 8 800,00 €.

DIT que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

DCM N°2013/062 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional – Assistance technique réalisée par l'Office National des Forêts (O.N.F.) pour la gestion des sites du Conservatoire du Littoral – Exercice 2013

SOLLICITE auprès du Conseil Régional une subvention d'un montant de 2 500,00 € pour le financement de la mission d'assistance technique des terrains propriétés du Conservatoire du Littoral réalisée par l'Office National des Forêts.

DIT que le coût de cette mission s'élève à 8 800,00 €.

DIT que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

DCM N°2013/063 – Urbanisme – Constitution d'une servitude de tréfonds entre la commune et la SCI ERBM représentée par Monsieur Emile RAMOS

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la constitution d'une servitude de tréfonds pour 91,20 m², pour le passage d'une canalisation d'eau de pluie affectant la parcelle cadastrée AT au quartier de Varage à Saint Mitre les Remparts appartenant à la SCI ERBM représentée par Monsieur Emile RAMOS.

PRECISE que cette servitude sera accordée à titre gratuit.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

DIT que les frais notariés sont exclusivement à la charge de la commune et sont prévus au budget de l'exercice en cours.

DCM N°2013/064 – Urbanisme – Elargissement du Chemin Rural dit des Rocalèdes

A LA MAJORITE,

DECIDE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et par 7 abstentions : 6 Abstentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" l'élargissement du chemin rural dit des Rocalèdes selon le plan annexé.

DEMANDE à Madame le Maire de prendre l'arrêté municipal prescrivant l'enquête publique après avoir désigné un commissaire enquêteur.

DEMANDE à Madame le Maire d'avertir les propriétaires des parcelles comprises dans l'emprise du projet.

DCM N°2013/065 – ZAC des Etangs – Cession gratuite des voies de l'Association Syndicale à la Commune

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accepter la cession gratuite des parcelles Section AO n°33, 48, 79, 121, 124, 180, 184, 185 et 198 pour une superficie totale de 18 053 m² de l'Association Syndicale.

DECIDE d'accepter la prise de possession anticipée de ces parcelles.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision et notamment à signer l'acte authentique correspondant.

DIT que les frais afférents à cette cession sont à la charge de la commune.

DCM N°2013/066 – ZAC des Etangs – Procès verbal de mise à disposition des emprises publiques de la Commune à la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition des emprises publiques de la Zone d'Activités des Etangs consentie à titre gratuit par la commune à la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues.

DCM N°2013/067 – ZAC des Etangs – Convention de prestations de service entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues et la Commune pour l'entretien de la ZAC

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de prestation de service entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues et la commune pour l'entretien de la Zone d'Activités des Etangs.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

DCM N°2013/068 – Personnel communal – Transformation d'emplois dans l'intérêt du service public

A L'UNANIMITE,

PROCEDE dans l'intérêt du service public à la transformation des emplois ci-après :

* Filière Police Municipale

Catégorie C

- deux emplois de gardien de Police Municipale (IB 298/413)

en

- deux emplois de brigadier de Police Municipale (IB 299/446)

PRECISE que ces mesures prendront effet au 1^{er} juin 2013.

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2013.

La séance est levée à 19h.35

Le Maire,

Béatrice ALIPHAT